

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 15 JANVIER 2015

Le quinze janvier deux mille quinze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Benoit MARTYN, M. Eric RULIER, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Grégory NEEL, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Yann LANCELOT, M. Laurent LE MARQUIS.

Étaient absents excusés : M. Anthony DAVOURIE, M. Jean-Yves LAURENT (pouvoir à M. Laurent LE MARQUIS)

Secrétaire de séance : Mme Arlette VIDEGRAIN

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demandes de subventions
- Devis aménagement entrée du terrain de tennis
- Devis étude thermique des T3/T2
- Devis aire de jeux

Accord unanime de l'assemblée

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18h30

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes des attentats récents.

PERSONNEL

- Les entretiens annuels se poursuivent.
- Des problèmes de remplacement sont constatés pendant les vacances suite au départ en formation de l'agent recruté en emploi d'avenir. Une personne sera recherchée afin de pouvoir aux remplacements ponctuels dans tous les domaines d'intervention.

ECOLE

Une sortie à Guernesey est organisée pour la classe des CM1/CM2. Afin d'en financer une partie, des calendriers sont proposés à la vente (disponibles à l'école et en Mairie) et une vente de gâteaux sera également organisée par les parents d'élèves le vendredi soir.

Chauffage

Suite à plusieurs problèmes avec le système de chauffage, l'entreprise Robine a dû intervenir.

18H45 Entrée en salle de Madame GAMACHE

CANTINE/GARDERIE

Approvisionnement bio

Monsieur EUGENIE présente un compte rendu de la réunion organisée à Valognes par la chambre d'agriculture sur l'approvisionnement « bio ». Y étaient conviées, les communes des communautés de communes de Valognes, Bricquebec et Douve Divette.

Le coût du repas cantine a été évalué à 6,50€ (sans le chauffage, les produits d'entretien et l'électricité). 7 244 repas ont été servis sur un an.

Tap

La 3^{ème} session des TAP a débuté à la rentrée de janvier et se terminera le 5 février 2015. Les enfants de CP sont initiés au langage des signes, par l'association ASCOM. Ces séances se déroulent dans la salle du Conseil Municipal.

MAIRIE

Reprise de compétences

En vue de la reprise des compétences lors de la fusion des communautés de communes, la CCDD demande qu'une étude soit réalisée au sein de la commune, sur la voirie, les écoles et le restaurant scolaire.

Une étude similaire avait déjà été réalisée en 2011 sur la voirie, en vue d'une éventuelle fusion entre la CCDD et la CCH (Communauté de Communes de la Hague).

150115-01

Crédits d'investissement

Réglementairement, à compter du 1er janvier 2015, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2015, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation express du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal de la commune de 2015, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement réalisées en 2014. Le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement pour les 3 premiers mois de 2015, à hauteur de 25 % (vingt cinq pour cent) des dépenses d'investissement réalisées en 2014 au titre du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider cette délibération.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

150115-02

Validation du contrat de suivi des progiciels pour le pack e.magnus de BERGER LEVRAULT

Le contrat de suivi de progiciels, pack e.magnus, qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Berger-Levrault réalise des prestations de suivi, dont la Commune de Hardinvest a reçu une licence d'utilisation, doit être validé ;

Le Maire propose la validation du contrat pour la période qui débute le 1er janvier 2015 et prends fin le 31 décembre 2015. Le coût s'élève à 772,98 € HT soit 927,58 € TTC. Il sera révisé chaque année au 1er janvier.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de suivi de progiciels, pack e.magnus avec la société Berger-Levrault. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2015.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

150115-03

Convention 2015 : Pension des Quat'Pattes

Une nouvelle convention, annulant et remplaçant celle signée le 16 septembre 2011, est présentée au Conseil Municipal. Elle porte sur :

- les conditions d'accueil et de dépôt des animaux (chiens et chats) errants ou en état de divagation,
- les frais inhérents à cet accueil (Monsieur le Maire présente à l'assemblée la hausse des tarifs des prestations)
- les conditions d'accès à la fourrière
- les conditions de restitution des animaux
-

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette convention, et autorise le Maire à la signer.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

150115-04

Commission communale des Impôts Directs

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) : étude des permis de construire, déclarations préalables accordés dans l'année,
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article

1503 du code général des impôts) ;

- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts).
Son rôle est consultatif ;

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) : validation des estimations présentées par les services des impôts,

- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Après examen de la liste d'administrés transmise par la mairie, la Direction Générale des Finances Publiques a désigné les personnes suivantes comme membres de la commission communale des impôts, pour la commune de Hardinvast :

• Commissaires titulaires

- GAMACHE Claude
- ETASSE Alexandre
- CHOUBRAC Isabelle
- SIMON Gilbert
- ADAM Thérèse
- HAMEL Pierre (Saint-Martin-le-Gréard)

• Commissaires suppléants

- SAILLARD Claude
- JEAN Mireille
- ENQUEBECQ Nathalie
- POISSON Joël
- POYET Viviane
- HAMEL Nicolas (Saint-Martin-le-Gréard)

Après délibération, le Conseil Municipal valide la liste des commissaires désignés par la Direction des Finances Publiques, comme membres de la commission communale des impôts.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

150115-05

Occupation du domaine public par un camion de vente de pizzas

Une demande d'occupation du domaine public a été déposée par une personne possédant un camion de vente de pizzas à emporter. Elle souhaiterait installer son commerce un soir par semaine, de 17h30 à 21h30 sur la commune de Hardinvast.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser l'installation de ce camion sur la commune le jeudi soir de 17h30 à 21h30 sur le parking situé devant la salle polyvalente communale.
- d'accorder cette occupation à titre gratuit

Un arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public à des fins commerciales sera pris par Monsieur le Maire. Ce document définira les règles de cette occupation.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

T3

150115-06

Etude thermique pour les 5 logements

Des devis ont été demandés afin de réaliser l'étude thermique obligatoire pour le dépôt du permis de construire relatif aux 5 logements (4T3 et 1 T2) du lot 8 du lotissement Le Clos de l'Eglise. Deux entreprises ont répondu.

Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition la mieux-disante, soit celle du bureau d'étude Alain Lenesley pour un montant HT de 700,00 € (840 € TTC).

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2031 du BP 2015.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

Une vue en 3 D du projet est présentée au Conseil Municipal.

VOIRIE

Cheminement piétons rue de la Mairie

Une nouvelle consultation va être lancée afin d'obtenir des devis pour la réalisation d'un cheminement piétons reliant le lotissement « Résidence le Rocher » situé en haut de la rue de la Mairie, au bourg.

Suite à la première consultation, une seule offre de prix avait été réceptionnée.

Elagage

La commission voirie va se réunir afin de faire un point sur l'élagage non fait (suite aux relances 2014) et sur les câbles téléphoniques mal accrochés. De nouveaux courriers seront adressés aux fautifs.

EGLISE/CIMETIERE

150115-07

Devis cave-urnes

Afin d'installer 4 caves-urnes dans le cimetière, des devis ont été demandés.

Seule la marbrerie Giovannon-Dalmont a répondu.

Après délibération, le Conseil Municipal, retient la proposition établie par la marbrerie Giovannon-Dalmont d'un montant HT de 1 719,60 € (soit 2 063,52 € TTC). Il sera précisé sur le devis « bon pour accord » que l'épaisseur de la dalle devra être la même que celle des dalles existantes (soit 10 ou 12 cm et non 8).

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2116 du BP 2015.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

Rencontre avec le maître d'oeuvre des travaux de l'église

Une réunion a été organisée avec la commission cimetièrre et M. OZANNE, architecte et maître d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation de l'église, actuellement à l'étude.

TERRAINS DE JEUX

150115-08

Devis aires de jeux

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal. Ils portent sur l'aménagement du terrain de jeux et des abords du terrain de tennis :

- 1er devis établi par la SNC Bougrel-Lecacheur, porte sur les travaux d'aménagement (décapage de terre, fourniture et mise en œuvre de tout venant, reprofilage, pose et fourniture de géotextile) pour un montant HT de 2 145,00 € (soit 2 574,00 TTC).

- 2ème devis, établi par l'entreprise Pasquier, porte notamment sur les travaux de clôture du terrain de jeux, le remplissage du terrain par des cailloux concassés, la pose des fixations des jeux ainsi que d'un mur de soutènement et d'un caniveau en bas du terrain de boules, pour un montant HT de 4 844,00 € (soit 5 328,40 € TTC). L'option pose de lattes brise vue en PVC n'est pas retenue.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces deux devis pour un montant total de 8 665 € HT.

Ces dépenses seront imputées en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2015.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

ACCESSIBILITE

150115-09

Subvention DETR travaux d'accessibilité

Afin de financer les travaux d'accessibilité de la commune, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ~ accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- ~ approuve le plan de financement,
- ~ autorise le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2015,
- ~ inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

SUBVENTIONS

150115-10

Demandes de subventions

Deux demandes de subventions ont été réceptionnées en Mairie.

-La première demande émane de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie, organisme gestionnaire des centres de formation d'apprentis dont le CIFAC (Centre Interprofessionnel de Formation et de l'Artisanat du Calvados) fait partie. Une apprentie de Hardinvast est accueillie dans ce centre pour l'année 2014/2015 et afin de participer au financement de sa formation, une indemnité de 37,70 € est demandée à la commune.

-La seconde demande a été formulée par la Maison Familiale Rurale d'Urville-Nacqueville, établissement contractualisé avec le ministère de l'Agriculture. Une partie des élèves formés dans cet établissement est appelée à maintenir, le tissu rural de nos communes. Un apprenti hardinvastais est accueilli dans ce centre pour l'année 2014/2015 et afin de participer au financement de sa formation, une subvention est demandée à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de répondre défavorablement à ces demandes, la commune participant volontiers à des projets ponctuels mais ne désirant pas participer aux frais de fonctionnement des établissements.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat de la Douve

Le compte rendu de la réunion de décembre 2014 est présenté par Monsieur Christophe POLIDOR. Les compétences du Syndicat de la Douve sont reprises par la CCDD depuis le 1^{er} janvier 2015 (GEMAPI).

- L'association Zumb'hardinvast adresse au conseil municipal ses remerciements, ses vœux pour la nouvelle année ainsi que le bilan de son activité.

- Modification n°5 du PLU de Martinvast.

Cette modification est présentée au Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée par les élus.

- Tour de Normandie 2015

Constitution de la liste des signaleurs devant sécuriser l'étape du samedi 28 mars 2015 sur la commune de Hardinvast.

- Vœux 2015

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 17 janvier 2015.

- Fête de la Tomate

Vu le succès de la fête de la Tomate 2014, cette festivité sera reconduite en 2015. L'association « A fleurs de mots » a d'ores et déjà bloqué la date du 15 août.

Séance levée à 21h15